

S



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAR

Direction départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 29 août 2013, le préfet du Var a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, relative au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRI sur le territoire de la commune de Draguignan.

La décision d'approbation relève de la compétence du préfet du Var.

L'élaboration du PPRI de Draguignan est justifiée par les inondations survenues sur la Dracénie et la basse vallée de l'Argens en juin 2010 et en particulier sur le territoire de la commune de Draguignan. Les risques inondations pris en compte sont ceux relatifs aux débordements de la rivière La Nartuby et aux ruissellements sur les piémonts.

Le responsable du projet est préfet du Var - préfecture du Var, direction départementale des Territoires et de la Mer (pôle risques), boulevard du 112^e Régiment d'Infanterie, CS 31209 - 83070 Toulon Cedex.

L'enquête publique se déroulera du 23 septembre 2013 au 25 octobre 2013 (soit 33 jours) en mairie annexe de Draguignan.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Mairie annexe de Draguignan - Centre Joseph Collomp, place René-Cassin - 83300 Draguignan, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermé au public le lundi après-midi et le jeudi matin.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie annexe de Draguignan, siège de l'enquête ou ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@ville-draguignan.fr

Mme Élisabeth VARCIN, adjointe au chef de bureau de l'urbanisme et de l'environnement à la Préfecture de Alpes-de-Haute-Provence (E.R.), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, M. Alain L'HELGOUARCH, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines (ER) en qualité de suppléant. Mme VARCIN recevra personnellement toutes observations et réclamations aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

Permanences, mairie annexe de Draguignan :

Mercredi 25 septembre 2013, de 9 heures - 12 heures
Vendredi 27 septembre 2013, de 14 heures - 17 heures
Lundi 30 septembre 2013, de 9 heures - 12 heures
Jeudi 3 octobre 2013, de 14 heures - 17 heures
mardi 8 octobre 2013, de 9 heures - 12 heures
Vendredi 11 octobre 2013, de 14 heures - 17 heures
Mercredi 16 octobre 2013, de 9 heures - 12 heures
Lundi 21 octobre 2013, de 9 heures - 12 heures
Mercredi 23 octobre 2013, de 14 heures - 17 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Draguignan,
- à la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable,
- en sous-préfecture de Draguignan.

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet de l'Etat dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> Le dossier pourra également être consulté à cette adresse pendant la durée de l'enquête.

territoires